



FICHE DE DONNEES DE SECURITE **HAMMERITE® PEINTURE ANTIROUILLE**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : HAMMERITE® PEINTURE ANTIROUILLE (Max) FINITION MARTELEE ou LISSE

Description du produit : Peinture décorative antirouille

Fournisseur :

ICI Paints Déco France
Tour Objectif
2 rue Louis Amand (hall n°4)
92607 Asnières Cedex
Téléphone : 01.46.88.30.00

Producteur

ICI Paints
Wexham Road, Slough
Bershire
SL2 5DS, UK

Service chargé des renseignements :

ICI Paints Déco France 2, rue Louis Amand 92607 Asnières 92607 Cedex –
Téléphone :

1°) Heures de bureau : 01.46.88.32.32.

2°) En dehors des heures de bureau : 02.35.68.83.83 (Grand Quevilly)

N° Téléphone en cas d'urgence (INRS) : 01.45.42.59.59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Designation	No Cas.	Einecs n°	%	Etiquetage	Phrases R
Phosphate de zinc	7779-90-0	231-944-3	1-2.5%	N	50/53
Carboxylate de calcium	68551-41-7	271-376-3	1-2.5%	Xi	36/38
Carboxylate de cobalt			<1%	N,Xn	22-38-43-51/53
White spirit desaromatisé	64742-48-9	265-185-4	25-50%	Xn	10,65,66
Ethyl methyl cetoxime	96-29-7	202-496-6	0-1%	Xn	21-40-41-43

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

R10 Inflammable.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement et gerçure de la peau

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Contient du carboxilate de cobalt, et de la methylethylcetoxime, peut provoquer une réaction allergique

4. PREMIERS SECOURS



Général	En cas de doutes ou quand les symptômes persistes appeler un medecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.
Yeux	Enlever les éventuelles lentilles de contact avant toute action. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et appeler un medecin
Peau	Retirer les vêtements contaminés puis laver la peau immédiatement avec du savon et de l'eau. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne exposée dans un endroit ventilé en la gardant au chaud. Si la personne ne respire pas, effectuer la respiration artificielle. Ne rien faire avaler Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Matériels d'extinction	Procédures spéciales de d'extinction	Produits de décomposition dangereux
Poudre, mousse resitant aux alcools ou CO2. Ne pas utiliser d'eau.	Eviter tous déversement dans les égouts. Refroidir les boites exposées au feu avec de l'eau pulvérisée. Utiliser un équipement de protection avec appareil respiratoire. Une sur -exposition aux produits de décomposition peut être dangereux pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.	Un feu produira une fumée épaisse noire contenant des produits de combustion dangereux .

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures de préservation de l'environnement

Si le produit est déversé dans les égouts, la société des eaux responsable du réseau doit être prévenue.
En cas de déversement dans un étang, lac, ou rivière, alerter les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage / récupération

Eloigner de toutes sources d'ignition. Eviter étincelles, flammes et toute autre source de chaleur. Ne pas fumer. Ventiler- Ne pas respirer les vapeurs. Résorber et contenir le produit à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre) et mettre dans des containers. Nettoyer la zone avec des détergents – éviter d'utiliser des solvants. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions d'usage

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et flammes. Eviter de renverser. Eviter le contact avec la peau et les yeux. En utilisant un atomiseur veiller à ce que la concentration dans l'air soit en-dessous de la Valeur Limite d'Exposition. Dans un espace restreint utiliser une ventilation mécanique si la ventilation naturelle est insuffisante.

Eviter l'inhalation des vapeurs et poussières. Laisser le produit dans son emballage d'origine. l'accumulation de chiffons souillés par la peinture, peut provoquer une auto inflammation de ceux-ci. Ne pas stocker ce type chiffons , utiliser des poubelle anti-feu adaptées et respecter les consignes d'élimination de ce type de déchets.

Précaution de stockage

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Maintenir les boites fermées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et flammes. Ne pas exposer à la lumière solaire directe. Conserver hors de la portée des enfants



8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom		AK mg/m3	CK mg/m3	notes
Methyl ethyl cetoxyime		10		fo
Carboxylate de cobalt		0.1	0.2	fo
White spirit		1000		fo

AK : valeur d'exposition limite à long terme

CK : valeur d'exposition limite à court terme

Sup : valeur donnée par le fournisseur

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION Tout équipement de protection individuelle, y compris les appareils respiratoires, utilisés pour contrôler l'exposition à des substances dangereuses doit être sélectionné en fonction des réglementations locales.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Eviter l'inhalation des vapeurs et brouillards de particules pulvérisées.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration au poste de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations de particules et des vapeurs de solvants en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle, porter des appareils respiratoires appropriés et agréés. Le choix de l'équipement respiratoire doit être en accord avec les règles locales.

Lors de pulvérisation de produit, porter un appareil autonome de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante ou lorsque les procédures opérationnelles l'exigent. S'assurer du respect des réglementations locales.

PROTECTION DES MAINS : Porter des gants pour les protéger des substances du chapitre 2.

Lorsqu'il y a risque de contact cutané, prendre conseil auprès d'un fournisseur de gants pour connaître les modèles et les durées d'usage. Les instructions et informations données par le fournisseur de gants sur l'utilisation, le stockage, la maintenance et le remplacement doivent être suivies.

PROTECTION OCULAIRE : Porter une protection oculaire destinée à protéger des projections de liquide.

PROTECTION DE LA PEAU : Des vêtements de travail en coton ou coton/synthétique peuvent convenir. Tout vêtement contaminé doit être ôté et la peau doit être lavée avec de l'eau et du savon ou un détergent approprié.

Toutes les précautions mentionnées ci-dessus s'appliquent lors du décapage de l'ancienne peinture par sablage à sec ou à l'aide d'un décapeur thermique. Ces actions peuvent provoquer le dégagement de vapeurs et/ou de fumées.

CONTROLES D'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE : se référer à la rubrique 12 pour plus d'informations.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	Liquide
Couleur	Variable
Odeur/goût	Type hydrocarbonnée
Solubilité avec l'eau	Insoluble
Densité/poids spécifique	1,09 à 20°C
Point d'éclair (C°)	32 - 35°C
viscosité	>100 iso 6

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Températures extrêmes. Pour prévenir la formation de vapeurs inflammables dans l'air, une bonne ventilation naturelle ou à défaut mécanique doit être assurée.



Stabilité : normalement stable

Produits à éviter : Oxydants puissants- Réducteurs puissants - Acides forts – Bases fortes-

Produits de décomposition dangereux : la combustion du produit engendre la création de Gaz toxiques vapeurs / fumées de dioxyde de carbone (CO₂) , d'oxyde de carbone (CO) et de composés à base d'oxygène et d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas de données expérimentales sur le produit. Cependant il a été évalué selon la méthode conventionnelle en conformité avec la Directive "Toutes Préparations Dangereuses" et il est classé pour ses risques toxicologiques. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et à retardement, ainsi que les effets chroniques des composants à la suite d'exposition orale à court ou long terme, d'inhalation, de contact cutané ou oculaire. Se référer aux sections 3 et 15 pour plus de détails sur la classification de risques consécutifs.

Une exposition prolongée aux vapeurs peut occasionner des irritations des yeux et du système respiratoire. Des concentrations excessives peuvent avoir des effets néfastes sur le système nerveux central, incluant la somnolence. Dans des cas extrêmes des pertes de conscience peuvent survenir. L'exposition prolongée aux vapeurs du solvant contenu dans la préparation, au-delà des limites d'exposition, peut conduire à des effets néfastes pour la santé. Une projection oculaire provoquera une gêne et de possibles lésions. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer des irritations et dans certains cas des dermatoses.

Ce produit contient de la méthylethylcétoxime. La classification indiquée au paragraphe 2 est conforme à l'annexe 1 de la Directive Européenne EU 67/548/EEC. Des études d'ingestion chez les animaux ont montré que des doses répétées avaient un effet néfaste sur le sang. Une étude d'inhalation pendant la durée de vie des rats et des souris a montré des dommages provoqués aux membranes nasales et des tumeurs du foie. La pertinence de ces découvertes cancérogènes avec les humains n'est pas certaine. De nouvelles données pourraient conduire à une reclassification dans l'avenir. Des études plus poussées sont en cours. Il est préférable d'éviter toute exposition.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il n'existe pas de données spécifiques disponibles sur le produit. Cette préparation contient des substances pouvant présenter un danger pour l'environnement lors de déversement ou libération accidentelle ou volontaire du produit. Empêcher tout écoulement ou infiltration pour protéger les cours d'eau et nappes phréatiques.

Les produits classés comme polluants marins sont cités dans le paragraphe Transports (§ 14).

La liste des produits qualifiés de Dangereux pour l'Environnement figure aux rubriques 3 et 15.

Toute substance composant ce produit, qualifiée de Dangereuse pour l'Environnement et présente à des concentrations supérieures à celles devant être énumérées, figure à la rubrique 2.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Tout déchet, y compris les emballages vides, doit être éliminé en accord avec les réglementations nationales. CODES DU CATALOGUE EUROPEEN DES DECHETS (cf 2000/532/EC)

Produit tel que fourni :

Classé déchet dangereux code 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Conteneurs partiellement usagés, contenant des résidus secs du produit fourni :

Classé déchet dangereux code 08 01 11* déchet de peintures vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses.

Conteneurs usagés, rigoureusement décapés et contenant des résidus asséchés du produit fourni.

Classé déchet non dangereux code 15 01 02 emballages en matière plastique OU déchet non dangereux code 15 01 04 emballages métalliques.

Rigoureusement décapé signifie enlever la plus grande quantité possible de produit du conteneur par une méthode physique ou mécanique (égouttage ou grattage) pour ne laisser que des résidus ou une contamination qui ne peut être enlevée par de telles méthodes.



Ces codes ont été attribués à partir de la composition réelle du produit en tant que résidus du produit fournis et résidus séchés.

En cas de mélange avec d'autres déchets, les codes de déchets pourraient ne plus être applicables

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport dans les locaux de l'utilisateur :

Toujours transporter dans des conteneurs fermés, sûrs et en position verticale.

Veiller à ce que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de dispersion du produit.

Le transport doit être effectué en accord avec l'ADR pour la route, l'IMDG, pour le transport maritime. Les classes de transport données dans ce paragraphe ne sont pas valables pour le transport aérien. Veuillez appeler le numéro mentionné au chapitre 1 de cette fiche de données de sécurité pour obtenir des informations subsidiaires sur la classification transport aérien de ces produits

Classification ADR		Classification IMDG :	
Numéro ONU :	1263	Numéro ONU :	1263
Nom approprié à l'expédition :	PEINTURES	Nom approprié à l'expédition :	PEINTURES
Classe de risque :	3	Classe de risque :	3
Sous classe de risque.		Sous-classe de risque :	
Groupe d'Emballage :	III	Groupe d'Emballage :	III
Nom Technique (Entrées N° seulement) :	NAPHTA lourd (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ	Nom Technique (Entrées N° seulement) :	N°NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ
Code Quantité Limitée :	LQ7	Quantité limitée maximum :	5.0 litres
Instructions d'emballage :	P001	Instructions d'emballage :	P001
		Polluant Marin si c'est indiqué* MARINE POLLUTANT * ici :	
		N° de Plan d'Urgence :	F-E,S-E
		Point Eclair :	35 - < 38

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Phrases de risques	Phrases de sécurité
<p>R-10 Inflammable</p> <p>R-66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement et gerçure de la peau</p> <p>R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique</p>	<p>P14 : Contient de la methyl ethyl cetoixime et du carboxilate de cobalt , peut provoquer une réaction allergique</p> <p>S-2 Conserver hors de la portée des enfants</p> <p>S 17 Tenir à l'écart des matières combustibles</p> <p>S24/25 Éviter les contacts avec la peau et les yeux</p> <p>S-46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette</p> <p>S-51 Utiliser seulement dans les zones bien ventilées</p> <p>S 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité</p>

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases en R vues en chapitre 2 :

R10 : Inflammable

R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau

R22 : nocif par ingestion

R36/37/38 :Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau

R40 : Effet cancérogène suspecté. Preuves insuffisantes

R41: :Risque de lésions oculaires graves

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50/53 : Très Toxique pour les organismes aquatiques , peut provoquer des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.



Paints Déco France

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques , peut provoquer des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 : l'exposition répétée peut provoquer dessèchement et gerçure de la peau

Les informations communiquées dans cette fiche de données de sécurité sont conformes aux règles nationales mettant en application la Directive 91/155/EC et ses amendements (Directives 93/112/EC et 2001/58/EC).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est destiné à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Pour toute demande d'information concernant un usage sûr de nos produits, leur utilisation, leur stockage et leur manipulation, veuillez contacter le : + 33 (0)2 35 68 83 83

ICI Paints Déco France SA est enregistré sous le RCS Nanterre B388 333 304

- Siège social : Centre d'Affaires Objectif, 2 rue Louis Armand, 92607 Asnières Cedex

- Membre de ICI Paints World Group, enregistré en Angleterre sous le N°218019

NA = Non applicable

ND = Non déterminé